

TARIFS MUNICIPAUX ET PARTICIPATIONS MUNICIPALES 2024 :
MODIFICATION DE TARIFS À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

➡ Pour le centre aéré, au vu du coût du chauffage de 100 €/ jour en moyenne, les locations en période de chauffage seront désormais réservées aux associations locales, le centre aéré ne pourra plus être réservé par les particuliers pendant la période de mise en route du chauffage.

		À compter du 1 ^{er} septembre 2024
CENTRE AÉRÉ	Location du centre aéré réservée aux associations locales en période de chauffage du 15 octobre au 15 mai / pas de réservation pour les particuliers	
	Activités avec repas (vaisselle comprise) (90 personnes)	231
	Activités avec apéritif	84
	Réunion : associations communales	gratuit
	Forfait chauffage du 1 ^{er} novembre au 30 avril / jour	-
	Forfait chauffage du 15 octobre au 15 mai / jour	50
	Caution	250
SALLE AGORA	Repas : associations et privés locaux : extérieurs	314 419
	si 2 jours : le 2 ^{ème} jour	121
	Spectacles vivants, bal, concert : associations et privés locaux	262 367
	extérieurs	
	Quine, concours de belote, arbre de Noël, conférences, réunions, assemblées générales (sans repas) : associations locales	84 157
	extérieurs	
	Mise à disposition pour les événements de santé publique, de sécurité des personnes, de salubrité et d'hygiène publique, etc...	Gratuit
	Expovente : associations locales : 2 jours	139 236
	de 3 à 8 jours	236
	extérieurs : 2 jours	365
	de 3 à 8 jours	
	Forfait chauffage du 1 ^{er} novembre au 30 avril / jour	-
	Forfait chauffage du 15 octobre au 15 mai / jour : associations locales	63
Forfait chauffage du 15 octobre au 15 mai / jour : manifestations commerciales et associations locales :	200	
Caution :		
mise à disposition de la salle	300	
prêt de matériel de sonorisation	400	

MAISON DU PARC RDC	Repas : association et particulier (50 personnes)	160
	Réunion : associations communales (80 personnes)	gratuit
	Forfait chauffage du 1 ^{er} novembre au 30 avril / jour	26
	Caution	130
RESIDENCE CAPÈLE	Réunion, formation : extérieurs et entreprises	52 € / demi-journée
	Réunion : associations communales	gratuit
	Mise à disposition pour activités à entrées payantes	75 €
	Reproduction de clés en cas de perte ou de vol pour les associations utilisatrices	23 € par clé
CHAPELLE DE MASSIP (50 personnes)	Associations capdenacoises : manifestation à entrée gratuite	gratuit
	Associations capdenacoises : manifestation à entrée payante	75
	Associations extérieures	75
	Forfait chauffage par jour du 1 ^{er} novembre au 30 avril / jour	15
	Caution	130
OPERATIONS FUNERAIRES	Cimetière : mise à disposition du caveau municipal (maximum 6 mois) :	
	- les 15 premier jours	gratuit
	- au-delà du 15 ^{ème} jour, et par quinzaine	6
	Cimetières : concession trentenaire le m ²	70
	Columbarium :	
	Concession trentenaire pour une case de 4 urnes	935
Concession trentenaire pour une case de 2 urnes	650	
Vacation de police (mini 20 – maxi 25)	23	
DROITS DE PLACE (régie)	Marchands étalagistes le m ²	0.50
	Foires et marchés : stand associations capdenacoise	gratuit
	Foires et Marchés : raccordement électrique par jour pour un équipement d'une puissance totale inférieure à 1000 watts (type remorque frigo)	1,50
	Foires et Marchés : raccordement électrique par jour pour un équipement électrique d'une puissance supérieure à 1000 watts (type camion four, friteuse, etc.)	3,00
	Forfait Camions vente	29,00
	Occupation hors foires et Marchés : période minimale de 5 jours Emplacement avec branchement électrique :	
	par jour	29,00
	plafonnés par mois calendaire	600,00
Occupation hors foires et Marchés : période minimale de 5 jours Emplacement sans branchement électrique :		
par jour	26,00	
plafonnés par mois calendaire	500,00	
DOMAINE PUBLIC	Étalages ou occupation de tous genres sur les trottoirs, le m ² / an	14
	Stationnement des transporteurs de fonds	890
	Occupation du domaine public à titre temporaire :	
- du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour	gratuit	
- à partir du 16 ^{ème} jour d'occupation	forfait unique de 16 € + 0,20€/m ² /jour	
CIRQUE	Spectacles et attractions diverses le m ² /jour d'occupation	0,60
	Grand cirque	134
	Petit cirque	67
	Caution	200

ACCUEIL DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE	Forfait par famille et par semaine	21
	Tarif pour branchement eau potable par m ³	2
	Tarif pour raccordement assainissement par m ³	1,50
	Tarif pour branchement électrique par kWh	3
	Cautions pour occupation de terrains communaux de 1 à 10 caravanes	150
	au-delà de 10 caravanes	300
Accueil semi sédentaire sur l'ancien camping : Forfait journalier par famille (limité à 3 caravanes) avec branchement d'eau potable	8	
MATÉRIELS	Cautions pour la mise à disposition du matériel audiovisuel	520
	Cautions pour la mise à disposition des stands pliants – par stand prêté	520
	Cautions matériels électriques : câbles et prises électriques	520
	coffret électrique	1020
	Forfait branchement électrique fête foraine	14
VÉHICULES	Mise à disposition aux associations	
	Cautions pour la mise à disposition	520
PRÊT DU MINIBUS	Cautions	150
	Location à la journée	21
	Location à la demi-journée	10
	Frais relatifs à l'usure du véhicule	0,31 €/km
	Frais de carburant (<i>facturé si l'emprunteur ne rend pas le véhicule avec le plein de carburant</i>)	0,31 €/km
	En cas de non-retour de la feuille de prêt par l'utilisateur, un forfait comprenant la location et les frais sera facturé	314 € la journée et 157 € la demi-journée
SERVICES TECHNIQUES	Prêt de la balayeuse avec chauffeur (entreprises et collectivités)	gratuit
	En cas d'utilité publique la demi-journée de travail	210
	Prêt de la nacelle avec chauffeur (collectivités)	gratuit
	En cas d'utilité publique la demi-journée de travail	210
PROPRETÉ	Services pour les particuliers à usage privé hors travaux d'entreprises et pour les associations : Évacuation de matériaux et matériels encombrants : 1 seule unité	gratuit
	Si plus d'1 unité : forfait	21
	Mise à disposition de bennes / par benne Cautions pour la mise à disposition de benne	
JARDINS	Location des jardins - forfait pour 6 mois	10
	Location des jardins - forfait pour un an	16
GARAGES	Immeuble Jean Moulin / an	31
ANIMAUX	Garde de chien dans un box en attente de la recherche du propriétaire	gratuit
	Destruction de nids de frelons asiatiques par la Commune : prise en charge directe et totale	
	Destruction de nids de frelons asiatiques par un tiers : participation à hauteur de 50 % du montant total de la facture sur présentation de la facture acquittée dans la limite de	
NAISSANCES	Participation à l'ouverture d'un compte bancaire pour une naissance	24
URBANISME	Instruction de renseignement d'urbanisme	42 € / demande
FESTIVITES	Mise à disposition d'un agent SSIAP : Service Sécurité Incendie Assistance à Personne	21 € / heure